

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 25/07/2025 - B2025/009952 - 2000 B 00597 - 432 271 534 -
GROUPEMO

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>GROUPIMO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>				
Adresse de l'entreprise <u>12 AVENUE LOUIS DOMERGUE 97200 FORT DE FRANCE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>				
Numéro SIRET* <u>4 3 2 2 7 1 5 3 4 0 0 0 7 0</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le. <u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB				
	Frais de développement *	CX	940 799			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	800			
	Fonds commercial (1)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
	Autres immobilisations corporelles	AT	46 351			
	Immobilisations en cours	AV				
	Avances et acomptes	AX				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU	3 831 818			
	Créances rattachées à des participations	BB				
	Autres titres immobilisés	BD				
	Prêts	BF				
	Autres immobilisations financières *	BH				
	TOTAL (II)		BJ	4 819 768		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL			
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 047		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 932 415		
		Autres créances (3)	BZ	161 353		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD			
DIVERS	Disponibilités	CF	1 245			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	13 302			
	TOTAL (III)	CJ	2 111 362			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Comptes de régularisation	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 931 130			
		IA	3 338 344			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	362 225
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		GROUPEIMO		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 325 876)	DA	1 325 876		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	132 588		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	743 249		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 411		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	2 219 124	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	415 909		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	415 909		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	217 211		
	Dettes fiscales et sociales	DY	232 025		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	508 490		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	957 753		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 592 786		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	954 379		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	26			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : GROUPEIMO							Néant ☐ *		
					Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA			FB		FC		
	biens *	FD			FE		FF		
	Production vendue	FG		587 929	FH		FI	587 929	
	services*								
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		587 929	FK		FL	587 929	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	310	
	Autres produits (1) (11)						FQ	36	
				Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	588 274		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	377 577		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 705		
	Salaires et traitements*					FY	95 420		
	Charges sociales (10)					FZ	49 610		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	46 591	
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	456		
					Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	574 361	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	13 914		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 465		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 288		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
					Total des produits financiers (V)		GP	7 754	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	47 346		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 388		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
					Total des charges financières (VI)		GU	50 734	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(42 980)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(29 066)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(4)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2025

Désignation de l'entreprise		GROUPIMO		Néant ☐		*		
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	27 528			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	37 365			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	1 772			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	66 665			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 807			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	18 381			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	20 187			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	46 477			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	662 693			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	645 282			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	17 411			
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	produits de locations immobilières			HY			
	(2)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			HP			
	(3)	- Crédit - bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	310		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6			
	(13)	facultatives obligatoires			A9			
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin			A7			
	(13)	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Créance prescrite				35				
Amendes et pénalités				1 772				
Dotations aux amortissements exceptionnels				17 975				
Dotation provision amendes et pénalités				406		1 772		
Dettes diverses prescrites						27 528		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise GROUPIMO

[illegible]

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	1	940 799	D8	2	D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		800	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG			KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP			KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS			KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		54 643	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY			KZ		LA	4 500	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		39 779	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH			LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK			LL		LM		
	TOTAL III					LN		94 423	LO		LP	4 500	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M		8T		
	Autres participations					8U		3 831 818	8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P			1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		10 000	1U		1V		
	TOTAL IV					LQ		3 841 818	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		4 877 840	ØH		ØJ	4 500		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ	2	DØ	3	940 799	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		800	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		50 053	MN		4 590	MO	
		Matériel de transport		IV		MP			MQ		4 500	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		2 519	MT		37 261	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV			MW			MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ			NA			NB	
	Avances et acomptes			NC		ND			NE			NF	
	TOTAL III			IY		NG		52 572	NH		46 351	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7			ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		3 831 818	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F			2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		10 000	NK		3 831 818	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		62 572	ØL		4 819 768	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: GROUP IMO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	GROUPIMO	Néant ☐ *
-----------------------------	----------	----------------------------------

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	885 979	EL	36 570	EM		EN	922 549
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	800	PF		PG		PH	800
TOTAL I		RK	886 779	RM	36 570	RN		RO	923 349
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	32 155	QE	21 661	QF	50 053	QG	3 763
	Matériel de transport	QH		QI	2 795	QJ		QK	2 795
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	33 243	QM	3 540	QN	2 519	QO	34 264
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	65 397	QV	27 996	QW	52 572	QX	40 821
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	952 176	ØP	64 566	ØQ	52 572	ØR	964 170

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		GROUPIMO						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	371 446	4B	47 346	4C	3 288	4D	415 503
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	1 772	4P	406	4R	1 772	4S	406
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	373 218	TV	47 752	TW	5 060	TX	415 909
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres mis en équivalence	9U	2 117 799	9V		9W		9X	2 117 799
	- titres de participation	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	- autres immobilisations financières (1)*								
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	234 045	6U		6V		6W	234 045
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	22 329	6Y		6Z		7A	22 329
	TOTAL III	7B	2 374 174	TY		TZ		UA	2 374 174
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	2 747 392	UB	47 752	UC	5 060	UD	2 790 083
			- d'exploitation	UE		UF			
Dont dotations et reprises			- financières	UG	47 346	UH	3 288		
			- exceptionnelles	UJ	406	UK	1 772		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise **GROUPIMO**[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : GROUPEIMO										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	253 178		253 178					
	Autres créances clients				UX	1 679 237		1 317 012		362 225			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	11 070		11 070					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	143 146		143 146					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	7 137		7 137					
	Charges constatées d'avance				VS	13 302		13 302					
TOTAUX					VT	2 107 069	VU	1 744 844	VV	362 225			
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	26		26						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	217 211		217 211						
Personnel et comptes rattachés				8C	8 635		8 635						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	44 375		44 375						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	164 400		164 400						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	11 241		11 241						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	48 802		48 802						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	459 689		459 689						
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX					VY	954 379	VZ	954 379					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	17 41	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	406	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	2 17
	Amendes et pénalités		WJ	1 772	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
									WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	2 02	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
							TOTAL I	WR	21 61	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	53		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	1 77		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
									WH	
									WP	
									WW	
									XB	
									I6	
									WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY		
	Majoration d'amortissement*							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralité Revitalisation - (IFRI) (44 quinzièmes A)	HT	Entreprises nouvelles (44 sixièmes)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)		L5	XF
				Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la délinquance (44 treizièmes)		PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 douzièmes)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quatorzièmes)		XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 seizièmes)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quinzièmes)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septièmes)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	2 30
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	19 306	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	19 306	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise GROUPIMO

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **GROUPIMO**[illegible]

Désignation de l'entreprise		GROUPIMO		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	7 714
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
Provisions pour amendes et pénalités		8X	406	8Y	1 772
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	406	YO	1 772
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise GROUPIMO										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	1 114 577	Affectations aux réserves			- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(371 328)	Dividendes			- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions				ZE		
	TOTAL I			ØF	743 249	Report à nouveau				ZG	743 249	
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				ZH	743 249	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7				YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance									YT	82 986	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	57 036			XQ	73 920	
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	99 102	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES				ST	121 569	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	377 577	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	2 251	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)					ZS				9Z	2 454	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	4 705	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	23 756	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	15 803	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*									ØB	102 200	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	5,75 %	
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
Groupe : résultat d'ensemble.		JD	46 653	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	43227153400070					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO							Néant ☐
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	Tx peinture 24012013	2 200		2 200		
	2	Pose climati 04022013	1 264		1 264		
	3	Tx Cablage i 21122024	1 810		1 810		
	4	Tx Electrici 23122014	349		349		
	5	Tx cloisons 15102015	280		280		
	6	Climatiseur 15102015	984		984		
	7	Climatiseur 23062016	1 380		1 380		
	8	Climatiseur 20072016	940		940		
	9	Digicode 07092016	1 952		1 952		
	10	Climatiseur 17102017	1 776		1 776		
	11	Climatiseur 17092018	1 055		1 055		
	12	Tx info + él 13052019	650		650		
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	ADRE A - Plus ou moins-values à long terme (total des lignes 13 à 16)						
	ADRE B - Plus ou moins-values à long terme (total des lignes 17 à 19)						
	ADRE C - Autres plus ou moins-values (total des lignes 13 à 19)						
				(B) (ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise **GROUPIMO**

Nature et date d'acq. des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	Tx éclairage 30062019	680		680		
	Climatiseur 27112019	2 200		2 200		
	Tx sanitaires 31122019	2 966		2 966		
	Climatiseur 27022020	1 140		1 140		
	Tx mezzanine 21052021	10 795		10 795		
	Tx agencement mezzanine 0	6 892		6 892		
	Tx agencement mezzanine 0	2 238		2 238		
	Climatiseur 18102021	1 007		1 007		
	Climatiseur 07022022	940		940		
	Climatiseur 18022022	930		930		
	Climatiseur 28042022	1 812		1 812		
	Climatiseur 08062022	1 289		1 289		
	Tx agencement 27062022	1 015		1 015		

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

[illegible]

Désignation de l'entreprise **GROUPIMO**

[illegible]

Désignation de l'entreprise **GROUPIMO**

[illegible]

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise GROUP IMO[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>GROUPIMO</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒
---	--	------------------------------------	--	----	--	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
	l ter et l quater du CGI)	N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : GROUPTIMO

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter $col. ⑥ = \kappa + \lambda - \mu - \nu$
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	2
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	587 929
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	7 500
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	310
	TOTAL 1	OX	595 739
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	36
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	36
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	93 211
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	227 330
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	456
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	320 998
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	274 776
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	274 776
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	
Période de référence		GY	du
		GZ	au
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

43227153400070

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GROUPIMO

ADRESSE (voie)

12 AVENUE LOUIS DOMERGUE

CODE POSTAL

97200

VILLE

FORT DE FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

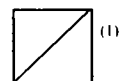
(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 3 2 2 7 1 5 3 4 0 0 0 7 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPEMO

ADRESSE (voie) 12 AVENUE LOUIS DOMERGUE

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 13

Forme juridique SAS Dénomination AADIAGS

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 4 2 2 9 9 3 1 % de détention 100

Adresse : N° 12 Voie AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays MQ

Forme juridique SRL Dénomination GROUPEMO GESTION

N° SIREN (si société établie en France) 4 2 4 6 1 8 6 4 3 % de détention 100

Adresse : N° 12 Voie AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays MQ

Forme juridique ERL Dénomination VRP

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 3 6 4 5 7 6 5 % de détention 100

Adresse : N° 12 Voie AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays MQ

Forme juridique ERL Dénomination ADMINIMO

N° SIREN (si société établie en France) 8 7 9 0 6 9 5 4 0 % de détention 100

Adresse : N° 12 Voie AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays MQ

Forme juridique SRL Dénomination COMAPHI

N° SIREN (si société établie en France) 4 4 4 9 5 6 2 0 5 % de détention 100

Adresse : N° 12 Voie AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays MQ

Forme juridique SRL Dénomination DFA

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 4 7 1 2 1 2 0 % de détention 100

Adresse : N° Voie IMM GONDEAU PALMISTE

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays MQ

Forme juridique SCI Dénomination TERRASSES DE L'ENCLOS

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 1 5 6 1 7 1 6 % de détention 99,99

Adresse : N° 12 Voie AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays MQ

Forme juridique SRL Dénomination MIG GUYANE

N° SIREN (si société établie en France) 4 1 9 8 2 5 2 9 4 % de détention 80

Adresse : N° 6 Voie RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Code Postal 97320 Commune SAINT LAURENT DU MARONI Pays GF

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise GROUPEMO

Forme juridique	ERL	Dénomination	MADININA SYNDIC		
N° SIREN (si société établie en France)	484583331		% de détention	100	
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD		
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE	Pays	MQ

Forme juridique	ERL	Dénomination	EXPERTIM		
N° SIREN (si société établie en France)	522246826		% de détention	100	
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD		
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE	Pays	MQ

Forme juridique	SRL	Dénomination	#MARTINIQUESYNDIC		
N° SIREN (si société établie en France)	498004118		% de détention	100	
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD		
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE	Pays	MQ

Forme juridique	SCI	Dénomination	LYBY		
N° SIREN (si société établie en France)	423101922		% de détention	99	
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD		
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE	Pays	MQ

Forme juridique	SRL	Dénomination	APPARTIMO		
N° SIREN (si société établie en France)	907465041		% de détention	100	
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD		
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE	Pays	MQ

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
GROUPIMO 12 AVENUE LOUIS DOMERGUE 97200 FORT DE FRANCE Martinique	12 AVENUE LOUIS DOMERGUE 97200 FORT DE FRANCE
SIRET 43227153400070	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012001
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION		(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	19 306	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
			PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
---	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI
Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA	Date : 30042025
Viseur conventionné	Lieu : Fort de France
N° d'agrément CGA	Qualité : PDG
	Nom du signataire : M NICOLAI Didier

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5		Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

GROUIMO
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1 325 876 euros
Siège social : Immeuble Trident
12/14 avenue louis Domergue
97200 FORT DE FRANCE
432 271 534 R.C.S. Fort de France

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2025

Le 25 juin à 9 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sis Immeuble Trident 12 / 14 avenue louis Domergue quartier Montgéralde 97200 fort de France, sur convocation du Conseil d'Administration, après y avoir été dûment convoqués.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

La SELARL MO3C représentée par Monsieur Marc Olivier Caffier Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, Président Directeur Général Délégué de Groupimo.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Madame Cédrine VIEUVEL MARIE-JOSEPH.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Scrutatrice : Madame France PATEROUR.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les 4 actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance possèdent 611328 actions.

L'Assemblée représentant plus d'un quart du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé à chaque commissaire aux comptes, accompagnée des avis de réception,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote,
- La liste des conventions courantes significatives.

Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, sont également déposés :

- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolutions,

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Le président rappelle l'ordre du jour, et les différentes communication de la société ayant mené à la tenue de cette assemblée :

1. Approbation des comptes 2024, rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 incluant le rapport de gestion du groupe ; Point d'information sur le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Affectation du résultat
3. Point d'information sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce et approbations desdites conventions ;
4. Pouvoir

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance des rapports de Gestion de la société et du Groupe établi par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2024 se soldant par un bénéfice de 17.411 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. L'Assemblée Générale approuve

spécialement le montant global, s'élevant à 0 euro des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide d'affecter le montant distribuable détaillé ci-après de la manière suivante :

Ancien report à nouveau	743 249 euros
Résultat de l'exercice	17 411 euros
Réserve légale euros	
Montant distribuable	760 660 euros
Dividende	0 euros
Report à Nouveau	760 660 euros

Mention relative à la distribution de dividendes décidée par l'assemblée : « Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0 € par action l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3- 2° du CGI »

Mention relative aux distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2023	0 €		
2022	0 €		
2021	199 942 €		

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

Troisième résolution - Point d'information sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce et approbations desdites conventions ;

L'assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance de l'information sur le rapport spécial sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions dans les conditions de l'article L 225-40 dudit Code.

Quatrième résolution - Pouvoir

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

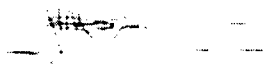
Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 9H32.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Secrétaire

Le président



Le Scrutateur

